



Conseil de sécurité

PROVISOIRE

S/PV.2897

8 décembre 1989

FRANCAIS

COMPTE RENDU STENOGRAPHIQUE PROVISOIRE DE LA 2897^e SEANCE

**Tenue au Siège, à New York
le vendredi 8 décembre 1989, à 12 h 30**

Président : M. PEÑALOSA

(Colombie)

Membres : Algérie
Brésil
Canada
Chine
Etats-Unis d'Amérique
Ethiopie
Finlande
France
Malaisie
Népal
Royaume-Uni de Grande-Bretagne
et d'Irlande du Nord
Sénégal
Union des Républiques socialistes
soviétiques
Yougoslavie

M. DJOUDI
M. NOGUEIRA-BATISTA
M. FORTIER
M. LI Luye
M. PICKERING
M. TADESSE
M. TORNNUDD
M. BLANC
M. HASMY
M. RANA

Sir Crispin TICKELL
M. BA

M. BELONOGOV
M. PEJIC

Le présent compte rendu contient le texte des discours prononcés en français et l'interprétation des autres discours. Le texte définitif sera publié dans les Documents officiels du Conseil de sécurité.

Les rectifications ne doivent porter que sur les textes originaux des interventions. Elles doivent porter la signature d'un membre de la délégation intéressée et être présentées, dans un délai d'une semaine, au Chef de la Section d'édition des documents officiels, Département des services de conférence, bureau DC2-0750, 2 United Nations Plaza, et également être portées sur un exemplaire du compte rendu.

La séance est ouverte à 12 h 30.

REMERCIEMENTS AU PRESIDENT SORTANT

Le PRESIDENT (interprétation de l'espagnol) : En cette première séance du Conseil de sécurité au mois de décembre, je voudrais saisir l'occasion de rendre hommage, au nom du Conseil, à S. E. M. Li Luye, Représentant permanent de la Chine auprès de l'Organisation des Nations Unies, pour les services qu'il a rendus en sa qualité de président du Conseil de sécurité pour le mois de novembre. Je suis sûr de parler au nom de tous les membres du Conseil de sécurité en exprimant ma profonde reconnaissance à l'Ambassadeur Li pour l'habileté diplomatique consommée et la courtoisie de tous les instants avec lesquelles il a dirigé les délibérations du Conseil le mois dernier.

ADOPTION DE L'ORDRE DU JOUR

L'ordre du jour est adopté.

LETRE DATEE DU 27 NOVEMBRE 1989, ADRESSEE AU PRESIDENT DU CONSEIL DE SECURITE PAR LE REPRESENTANT PERMANENT D'EL SALVADOR AUPRES DE L'ORGANISATION DES NATIONS UNIES (S/20991)

LETRE DATEE DU 28 NOVEMBRE 1989, ADRESSEE AU PRESIDENT DU CONSEIL DE SECURITE PAR LE REPRESENTANT PERMANENT DU NICARAGUA AUPRES DE L'ORGANISATION DES NATIONS UNIES (S/20999)

Le PRESIDENT (interprétation de l'espagnol) : Le Conseil de sécurité va maintenant commencer l'examen de la question inscrite à son ordre du jour.

Le Conseil se réunit conformément à l'accord intervenu au cours de consultations antérieures.

Après consultations avec les membres du Conseil de sécurité, j'ai été autorisé à faire la déclaration suivante au nom du Conseil :

"Les membres du Conseil de sécurité, ayant entendu les déclarations que les représentants d'El Salvador et du Nicaragua ont faites à la 2896^e séance du Conseil de sécurité, tenue le 30 novembre 1989, se déclarent vivement préoccupés par la situation actuelle en Amérique centrale, notamment par les nombreux actes de violence qui sont cause de pertes en vies humaines et de souffrances parmi la population civile.

Les membres du Conseil réaffirment leur ferme appui au processus d'Esquipulas en vue d'un règlement pacifique en Amérique centrale et font appel à tous les Etats pour qu'ils contribuent à l'application d'urgence des accords conclus entre les cinq présidents d'Amérique centrale. A cet égard, les membres du Conseil accueillent avec satisfaction l'annonce par les

Le Président

cinq présidents d'Amérique centrale qu'ils se réuniront les 10 et 11 décembre à San José (Costa Rica) afin de discuter, dans le cadre du processus de paix d'Esquipulas, des solutions à apporter aux problèmes auxquels ils ont à faire face.

Les membres du Conseil estiment que c'est essentiellement aux présidents des cinq pays d'Amérique centrale qu'il incombe de trouver des solutions aux problèmes de la région, conformément aux Accords d'Esquipulas. Aussi demandent-ils à nouveau à tous les Etats, y compris ceux qui ont des liens avec la région ou qui y ont des intérêts, de s'abstenir de tout acte susceptible de faire obstacle à la réalisation, par la négociation, d'un règlement authentique et durable en Amérique centrale.

Les membres du Conseil de sécurité demandent instamment à toutes les parties concernées de coopérer à la recherche de la paix et d'une solution politique.

Ils expriment également leur appui résolu au Secrétaire général de l'Organisation des Nations Unies et au Secrétaire général de l'Organisation des Etats américains pour les efforts qu'ils font dans le cadre du processus de paix. Ils réaffirment en particulier leur plein appui au Secrétaire général dans l'accomplissement des missions que lui ont confiées l'Assemblée générale et le Conseil de sécurité, de même que leur appui au déploiement rapide du Groupe d'observateurs des Nations Unies en Amérique centrale."

Le Conseil de sécurité a ainsi achevé, à ce stade, l'examen de la question inscrite à son ordre du jour.

La séance est levée à 12 h 35.